

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 07-200910-ADM-

DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PYRENEES BEARNAISES

Mme CABON rappelle que le territoire des Pyrénées Béarnaises a été labellisé Pays d'Art et d'Histoire le 17 novembre 2011. Il est formé entre les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau.

Les conditions de mise en œuvre du projet ayant prévalu à la labellisation sont définies dans la convention décennale signée le 18 janvier 2013.

Ce projet de développement patrimonial vise :

- la valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale
- le développement de la politique des publics (habitants, jeune public, visiteurs, publics empêchés...)

Pour ce faire, le projet du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises est administré par un Comité de Pilotage composé des représentants de :

- chacun des EPCI composant le périmètre du Pays d'Art et d'Histoire,
- l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et la Sous-Préfecture d'OLORON SAINTE-MARIE,
- le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- le Parc National des Pyrénées,
- l'Inspection Académique,
- l'Association Sites et Cités remarquables (ex Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire).

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire,

Il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au Comité de Pilotage qui garantit la conformité des actions menées au titre du label Pays d'Art et d'Histoire, notamment avec les politiques nationales et territoriales.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** en tant que représentants de la CCHB au Comité de Pilotage du Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises :
 - **Titulaires** : Mme Christine CABON et M. Jean-Luc ESTOURNES,
 - **Suppléants** : Mme Lydie ALTHAPÉ et M. Dany BARRAUD
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY